

# VAL-DE-BONNIEURE

BULLETIN MUNICIPAL | # 5 | SEPTEMBRE 2020



Commune de  
Val-de-Bonnieure



## Le mot du maire



Madame, Monsieur,

Le 15 mars dernier vous avez décidé d'accorder votre confiance à l'équipe qui se présentait à vos suffrages. Nous vous en remercions.

Dès le lendemain, la crise sanitaire qui frappe le pays a modifié la procédure électorale. Ce n'est que le 26 mai dernier que le conseil municipal a pu enfin se réunir pour désigner le maire et les adjoints. Je renouvelle tous mes remerciements à mon équipe qui m'a fait confiance en m'élisant comme maire.

Malgré cette période de confinement, la vie à Val-de-Bonnieure a continué et je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui, par leurs actions, par leur dévouement ont permis à notre commune d'être globalement épargnée par ce virus,

- en respectant le confinement et en restant chez soi ;
- en fabriquant des masques pour l'ensemble de la population ;
- en continuant à servir nos concitoyens sur toute la longueur de la crise (professionnels de santé et commerces) ;
- en prenant des nouvelles de l'ensemble de nos séniors ;
- en continuant à assurer le service au public en mairie (personnel administratif) et l'entretien des espaces de la commune (employés du service technique).

Nous sommes donc prêts pour la rentrée : espérons-la pas trop impactée par ce virus qui continue à nous tourmenter.

Nous avons commencé dès le 1<sup>er</sup> septembre par la première réunion de préparation de chantier pour le réaménagement de la mairie de Saint-Angeau. Des formations pour la maîtrise d'énergie sur les bâtiments communaux sont programmées jusqu'à la fin de l'année et organisées par le Pays du Ruffécois. Nous allons étudier avec toute l'équipe municipale l'avenir de la maison 68 rue des Saint-Amants et la réflexion sur nos actions de préfiguration du tiers-lieu.

*Illustration de couverture : école de St-Angeau, photo de classe 1934-35 (coll. Jacques Brun)*

Comme nous nous y étions engagés durant notre campagne, nous serons tout au long du mandat des élus disponibles et à l'écoute des habitants. Pour cette raison, je suis présente tous les matins à la mairie ; n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Enfin, dès que l'organisation de réunions publiques sera possible, nous pourrons vous proposer des moments d'échanges sur les projets structurants pour la commune en vous intégrant dans la plupart de nos commissions (voir p. 4).

Ce bulletin municipal demeure le moyen privilégié pour vous informer des actualités de notre commune. Nous vous proposons également de consulter régulièrement notre site Internet pour avoir accès aux informations pratiques, agenda et actualités.

Enfin, je finirai par cette citation : « *Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences.* » (Françoise Dolto).

Belle rentrée à tous,

Aurélie Lacroix, maire de Val-de-Bonnieure

### Bulletin municipal de Val-de-Bonnieure

- **Directrice de publication** : A. Lacroix
- **Textes** : N. Guillaumin-Pradignac, A. Lacroix, M. Etienne, P. Mazaud, J-Y. Morellec, S. Prioret, M. Tascher, F. Pierre
- **Charte graphique & mise en page** : Atelier Philographie (Val-de-Bonnieure) [www.philographie.com](http://www.philographie.com)
- **Imprimé** en 720 exemplaires par Médiaprint (Chasseneuil/B<sup>me</sup>)
- **Dépôt légal** : septembre 2020

Mairie de Val-de-Bonnieure  
10 rue des Mosellans  
Saint-Amant-de-Bonnieure  
16230 Val-de-Bonnieure  
05 45 39 21 45  
[mairie@valdebonnieure.fr](mailto:mairie@valdebonnieure.fr)  
[www.valdebonnieure.fr](http://www.valdebonnieure.fr)



## En bref

### Masques en tissu

Pendant le confinement, la commune a organisé, sous la houlette d'Aurélie Lacroix et Nathalie Guillaumin-Pradignac, un atelier de couture pour fabriquer des masques en tissu réutilisables pour les besoins des habitants de la commune. Nous tenons à remercier de tout cœur les bénévoles qui ont donné, pour certains, plus de 40 h de leur temps ! Merci à Marie-Noëlle Brun, Aurore Chailloux, Ophélie Cheminade, Aurélie Choisel, Anaïs Duqueroix, Murielle Etienne, Marie-France Forestier, Nathalie Joffroit, Priscilla Lepage, Arlette Letellier, Nicolas Letellier, Cédric Lévêque, Arlette Litré, Pascal Mazaud, Cécilia Merles, Jean-Yves Morellec, Yvonne Portier, Sandrine Prioret, Mathieu Tascher, Annie Vallée.

### Appel à mémoire

La commune a acquis un logiciel pour la gestion des cimetières. Les secrétaires ont été formées début septembre avant de pouvoir saisir les registres. Nous sommes en train de recenser les tombes du cimetière de St-Amant-de-B<sup>me</sup> et avons besoin d'informations concernant certaines tombes non nominatives ou difficilement identifiables. Merci de prendre contact avec la mairie et Murielle Étienne, l'adjointe en charge de ce recensement. Si vous avez des informations concernant les autres cimetières, nous sommes aussi intéressés.

### Recensement

Le prochain recensement de la population de la commune de Val-de-Bonnieure aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Nathalie Guillaumin-Pradignac, adjointe au maire, a été nommée coordonnateur et Christine Rodier, secrétaire, coordonnateur adjoint. Nous vous recommandons, dans la mesure du possible, de répondre au questionnaire de recensement par Internet. Ce mode de réponse, en améliorant la qualité du service rendu aux habitants, permet en effet de réaliser d'importantes économies de moyens.

**Trois agents recenseurs seront recrutés : si vous êtes intéressés, contactez-nous** 06 70 14 62 29 ou [n.guillaumin@valdebonnieure.fr](mailto:n.guillaumin@valdebonnieure.fr)

### Covid 19

Consultez notre site web pour connaître tous les préconisations : [www.valdebonnieure.fr/ongletActus](http://www.valdebonnieure.fr/ongletActus). **La salle socioculturelle est indisponible** jusqu'aux vacances de la Toussaint car elle sert de réfectoire pour la cantine de l'école de St-Angeau.

### Plan communal de sauvegarde

Le conseil municipal a fait passer dans les boîtes aux lettres cet été une lettre avec un formulaire à remplir et à retourner à la mairie. Nous vous demandons de bien vouloir le renvoyer afin de mettre à jour nos fichiers dans le cadre du plan d'urgence sanitaire. Si vous ne l'avez pas fait, vous pouvez récupérer un nouveau formulaire à la mairie. Celui-ci nous permet de cibler rapidement les personnes fragilisées en cas de canicule, grand froid ou crise sanitaire.

### Opération broyage de végétaux

du 26 au 31  
octobre 2020

La commune de Val-de-Bonnieure organise une nouvelle opération de broyage de végétaux pour les habitants de la commune.

Les employés municipaux passeront chez les personnes qui le souhaitent pour procéder au broyage des branchages de moins de 10 cm de diamètre.

#### Vous êtes intéressés ?

#### La marche à suivre :

- s'inscrire par téléphone au 05 45 39 21 45 (mairie) avant le 20 octobre en donnant toutes les précisions demandées par les secrétaires de mairie ;
- rassembler tous les branchages près d'une voie d'accès pour que les employés municipaux puissent opérer facilement ;
- récupérer le broyat si vous le souhaitez.

# La nouvelle équipe municipale

La nouvelle équipe, élue le 15 mars, est composée de 19 membres dont la moyenne d'âge est de 47 ans. En raison du confinement, le conseil municipal n'a pu prendre ses fonctions que lors de son installation le 26 mai 2020 : Aurélie Lacroix a été élue maire à l'unanimité et le conseil a également élu les 5 adjoints.

Maire



Aurélie LACROIX

1<sup>er</sup>  
adjoint



Jacques BOURABIER

Travaux

2<sup>e</sup>

adjointe



Nathalie  
GUILLAUMIN-PRADIGNAC

Urbanisme,  
communication &  
culture

3<sup>e</sup>

adjoint



Frédéric PIERRE

Finances &  
action sociale

4<sup>e</sup>

adjointe



Murielle ETIENNE

Associations,  
gestion des salles &  
des cimetières

5<sup>e</sup>

adjoint



Jean-Yves MORELLEC

Enfance-jeunesse &  
écoles

## 10 commissions

### 1. TRAVAUX, ENTRETIEN, VOIRIE- Jacques

**Bourabier** : Aurélie Lacroix, Michel Castéra, Nathalie Guillaumin-P, Nicolas Letellier, Samantha Prévôt, Mathieu Tascher

### 2. FINANCES- Frédéric Pierre

: Aurélie Lacroix, Jacques Bourabier, Michel Castéra, Nathalie Guillaumin-P, Jean-Yves Morellec, Mathieu Tascher

### 3. PLAN DE SAUVEGARDE- Jean-

**Yves Morellec** : Aurélie Lacroix, Jacques Bourabier, Michel Castéra, Murielle Etienne, Cédric Lévêque, Sandrine Prioret, Mathieu Tascher

### 4. URBANISME ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE- Nathalie

**Guillaumin-Pradignac** : Aurélie Lacroix, Jacques Bourabier, Murielle Etienne, Cédric Lévêque, Arlette Litré, Samantha Prévôt, Sophie Roulet, Mathieu Tascher

### 5. ÉCOLES, ENFANCE-JEUNESSE- Jean-Yves

**Morellec** : Aurélie Lacroix, Arlette Litré, Samantha Prévôt, Sabine Ruault, Mathieu Tascher

### 6. ASSOCIATION, SPORT ET GESTION DES SALLES-

**Murielle Etienne** : Aurélie Lacroix, Jacques Bourabier, Michel Castéra, Cédric Lévêque, Samantha Prévôt, Sophie Roulet, Alain Thill

### 7. ACTION SOCIALE- Frédéric Pierre

: Aurélie Lacroix, Jacques Bourabier, Jean-Yves Morellec, Sandrine Prioret, Sabine Ruault, Mathieu Tascher

### 8. COMMUNICATION & CULTURE-

**Nathalie Guillaumin-Pradignac** : Aurélie Lacroix, Murielle Etienne, Pascal Mazaud, Frédéric Pierre, Sandrine Prioret, Mathieu Tascher

### 9. CIMETIÈRES- Murielle

**Etienne** : Aurélie Lacroix, Jacques Bourabier, Nathalie Guillaumin-P, Cédric Lévêque, Sabine Ruault

### 10. FÊTES ET CÉRÉMONIES- Aurélie

**Lacroix** : Cédric Lévêque, Arlette Litré, Sabine Ruault

Nous  
ouvrons les  
commissions  
(sauf la 2 et la 7)  
aux habitants de la commune.  
Si vous souhaitez vous investir à nos  
côtés en participant à l'une de ces  
commissions, contactez-nous :  
05 45 39 21 45  
mairie@valdebonneure.fr



Michel CASTÉRA



Aurore CHAILLOUX



Aurélie CHOISEL



Nicolas LETELLIER



Cédric LÉVÊQUE



Arlette LITRÉ



Pascal MAZAUD



Sandrine PRIORET



Samantha PRÉVÔT



Sophie ROULLET



Sabine RUAULT



Mathieu TASCHER



Alain THILL



## Cœur de Charente

Les 3 délégués communautaires permettant à Val-de-Bonnierre de siéger à la communauté de communes Cœur de Charente sont Aurélie Lacroix, Jacques Bourabier et Murielle Etienne.

Le premier conseil communautaire a eu lieu le 6 juillet 2020. Christian Croizard, maire de Mansle, a été élu président de la communauté de communes. Il succède ainsi à Jean-Pierre de Fallois. Les 70 conseillers communautaires ont ensuite procédé à l'élection des 9 vice-présidents : Laurent Danède (Urbanisme, Environnement et Finances), Franck Bonnet (Projets structurants et GEMAPI), Philippe Boireaud (Affaires sociales, Mobilités et Vie associative), Jean-Marc de Lustrac (Santé et Sport, Renaud Combaud (Économie, Tourisme et Agriculture), Christine Soury (Enfance et Jeunesse), Nadia Caillaud (Équipements communautaires), Éric Bouchet (Communication, Patrimoine et Culture), Didier Champaloux (Assainissement).

**Nos adjoints et conseillers représentent la commune au sein des 13 commissions :** Économie-tourisme-agriculture : J. Bourabier, N. Letellier / Finances : J. Bourabier, A. Lacroix / Communication : A. Litré, M. Tascher / Urbanisme & environnement : J. Bourabier, N. Guillaumin-P, S. Prévot, M. Etienne / Mobilité : A. Litré, M. Etienne / Assainissement : J. Bourabier, M. Tascher / Projets structurants : M. Etienne, S. Prévot, A. Lacroix / Équipements communautaires : A. Lacroix, M. Tascher / Voirie : M. Tascher, N. Letellier / Sport & santé : A. Lacroix, S. Roulet / Enfance-jeunesse : A. Lacroix, J-Y. Morellec, S. Ruault / Patrimoine et culture : N. Guillaumin-P, M. Tascher / Affaires sociales et vie associative : M. Etienne, A. Litré.

## Pays Ruffécois

Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays du Ruffécois fonctionne sur le modèle d'un syndicat mixte fermé auquel adhèrent les communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente. Il est administré par un Comité syndical composé de 40 sièges : 20 délégués par communauté de communes. Nathalie Guillaumin-Pradignac a été désignée déléguée titulaire du PETR. Ces délégués forment l'assemblée délibérante du PETR au sein duquel sont élus le président et les vice-présidents. Le premier conseil syndical est prévu le 9 septembre. Pour en savoir + : [www.valdebonnierre.fr](http://www.valdebonnierre.fr)

# Le personnel municipal

## Le personnel administratif



- **Sylvie Morellec** : responsable du pôle administratif, budget, comptabilité, traitements, marchés publics, urbanisme
- **Christine Rodier** : services à la population, état-civil, listes électorales, recensement, enfance-jeunesse
- **Ophélie Cheminade** : accueil, urbanisme, aide sociale, communication, comptabilité
- **Annie Prémon** : comptabilité et missions polyvalentes.

## Le personnel technique



- **Guillaume Cheminade** : responsable du pôle technique
- **Louis Seine et Thierry Sardin** : agents techniques
- **Nathalie Audit** : entretien des bâtiments communaux.

## Le personnel des écoles

De gauche à droite :



- **Cécilia Merles** - coordinatrice de l'équipe, animatrice garderie et pause méridienne, élaboration des menus et commandes pour la cantine, ménage
- **Malika Bigot** - animatrice garderie et pause méridienne, ménage
- **Charlotte Pintureau** - St-Angeau - animatrice garderie et pause méridienne, aide cantinière
- **Christine Rodier** • **Nathalie Jofroit** - St-Amant - aide maternelle, accompagnatrice bus, ménage
- **Yvonne Portier** - cantinière St-Angeau, ménage
- **Arlette Letellier** - cantinière St-Amant, ménage
- **Priscilla Lepage** - St-Amant - aide maternelle, ménage
- **Annie Vallée** - St-Amant, aide maternelle, animatrice garderie et pause méridienne, ménage.

# Pratique

## Coupures de courant

**Les micro-coupures** d'électricité sont fréquentes sur une grande partie de la commune. Nous avons répertorié l'ensemble des sites concernés et sommes en contact avec Enedis pour que des solutions soient trouvées.



Quand **des coupures de courant plus longues** adviennent, le site web de ENEDIS via ce lien <https://coupures.enedis.fr/entreprise> permet de suivre en direct les coupures d'électricité. Il suffit ensuite de renseigner le code postal de la commune concernée, de la sélectionner dans le menu déroulant et de taper sur [rechercher], vous accédez alors à la liste des rues concernées par les coupures de courant. Vous pouvez aussi les joindre par téléphone : 09 72 67 50 16.

## Notre eau du robinet

Le nouveau président du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) du Karst de la Charente, dont nous sommes membres, est Gwénaél François, maire de Montbron. Le SIAEP du Karst de la Charente, le SIAEP Nord Est Charente et la commune de Chasseneuil-sur-B<sup>nre</sup> se sont engagés dans une démarche de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Elle permettra de sécuriser environ 25 000 habitants sur les trois collectivités qui participeront toutes financièrement à cette opération.

### Les travaux prévus sont :

- La construction d'une unité de traitement d'eau destinée à la consommation humaine pour une capacité de 250 m<sup>3</sup>/h et les groupes de pompage aux Seygelards à St-Ciers-sur-B<sup>nre</sup> ;
- La création d'une station de pompage à côté du château d'eau de Chez Courade (Les Pins) pour alimenter en permanence les habitants de Val-de-Bonnieure et de Coulgens ;
- La réhabilitation des réservoirs de Chez Courade et d'Araines (Chasseneuil-sur-B<sup>nre</sup>) ;
- L'interconnexion des réseaux entre les secteurs de Puyréaux et d'Aunac ;
- L'interconnexion des réseaux entre les secteurs de Puyréaux, Tardoire-Bonnieure et Chasseneuil.

**Nous sommes concernés par** le maillage avec le réservoir d'Araines. La nouvelle conduite passera sur la D6 entre Le Breuil et l'entrée de St-Angeau puis derrière le lotissement des Hauts de St-Angeau, dans le bourg de Ste-Colombe, Chez Bouillaud et à la Chapelle. Les travaux auront lieu au second semestre 2021.



## Défibrillateurs

La commune a signé une convention avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du pays Ruffécois concernant une commande groupée pour trois nouveaux défibrillateurs. En effet, nous souhaitons en installer un à la mairie de Ste-Colombe, un à l'intérieur de la mairie de St-Angeau (après travaux de réaménagement) et le dernier à la salle socioculturelle. En effet, tous les établissements recevant du public de catégorie 4 \* sont dans l'obligation d'installer un défibrillateur automatisé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021

*\* un ERP de 4<sup>e</sup> catégorie est un lieu pouvant recevoir entre 20 et 300 personnes.*



# Budget 2020 : un budget d'investissement

Le premier budget du nouveau mandat marque une continuité dans le fonctionnement et un effort d'investissement. Il a été présenté au conseil municipal de Val-de-Bonnieure le 24 juin 2020.

## PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT

Les frais de personnel estimés en 2020 sont stables (554 615 € contre 556 500 € en 2019). Les charges à caractère général (451 800 €) sont plus élevées que l'an passé du fait d'un effort plus important sur les travaux d'entretien (40 000 € contre 28 000 € en 2019) et de voirie (35 000 € contre 25 000 € en 2019).

À noter encore dans cette section : 35 000 € de dépenses imprévues, pour donner à la commune de la sécurité, et un virement de 132 193 € à la section d'investissement. Les contributions et subventions de la commune s'élèvent à 107 820 €.

Les frais financiers continuent à diminuer à mesure que les emprunts sont remboursés (15 500 € contre 17 810 € en 2019). Au final, **les dépenses de fonctionnement représentent 1 300 813,56 €**. La crise sanitaire n'a pour l'instant pas d'impact important en 2020 sur le budget communal.

## CÔTÉ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont stables, la fiscalité rapporte 545 793 € contre 532 000 € l'an passé. L'équipe municipale s'est engagée à ne pas augmenter les taux de fiscalité :

- Taxe d'habitation 16,06 % (à noter ici que la réforme de cet impôt n'a pas d'impact en 2020, le manque à gagner est compensé) ;
- Taxe foncière bâti 22,03 % ;
- Taxe foncière non bâti 54,70 % ;
- CFE 21,54 %.

Les dotations sont également stables, elles rapportent 373 235 € contre 367 127 € en 2019.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**Elle est à hauteur de 688 111 €** contre 449 951,30 € en 2019.

L'opération la plus importante est la réhabilitation de la mairie dont les dépenses sont de 435 000 €. Des subventions de l'État, du Département, ainsi que le FCTVA montrent un reste à charge pour la commune d'environ 178 000 € compensés par l'autofinancement et l'inscription d'un emprunt de 103 000 €. Selon l'avancement des travaux, cet emprunt ne sera peut-être pas nécessaire cette année.

## CONCLUSION

Le budget 2020, stable en fonctionnement, est un budget d'investissement et de travaux d'entretien. Outre la nécessité de réaliser ces dépenses, il apparaît particulièrement opportun dans cette période d'après-crise sanitaire de contribuer, aux côtés des autres collectivités, à soutenir l'emploi local.

## Travaux

### MAISON DE SANTÉ

Pendant le confinement, l'ancien cabinet médical du Dr Trouvé a été aménagé et transformé en cabinet pour la sage-femme et la diététicienne, les finitions peinture ont été faites en juillet.

### CIMETIÈRE

Le mur du cimetière de St-Amant sera terminé à l'automne.

### VOIRIE

Comme chaque année, nous avons à entretenir nos voiries. Compte tenu du grand nombre de kilomètres à entretenir, un budget est alloué annuellement pour ces travaux.

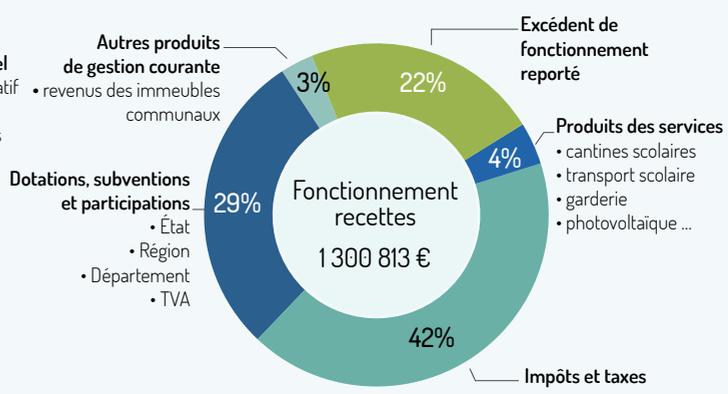
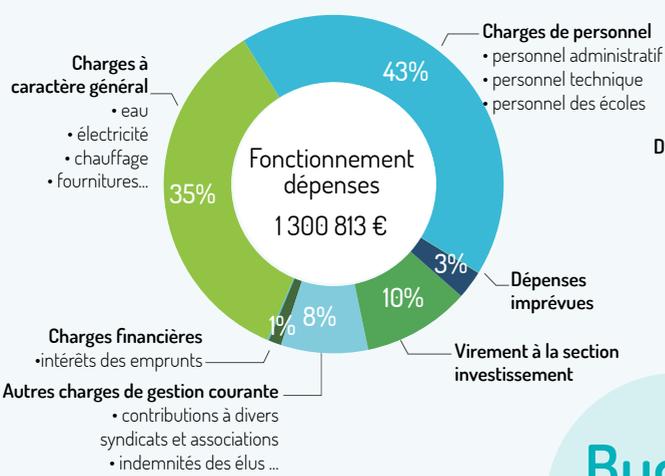
Des travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise AB Terrassement dans les 3 communes, pour un coût total de 25 158 € :

- St-Amant-de-Bonnieure : Les Epardeaux, Chez Naudou, La Chaudellerie, Le Sargnat ;

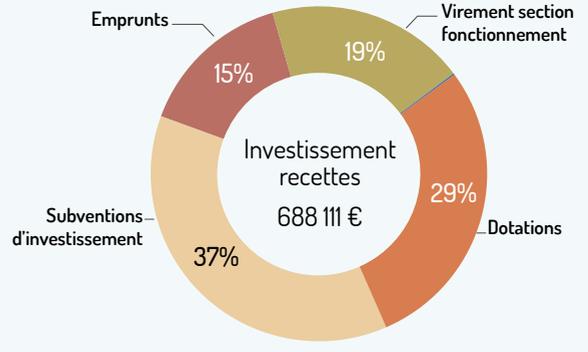
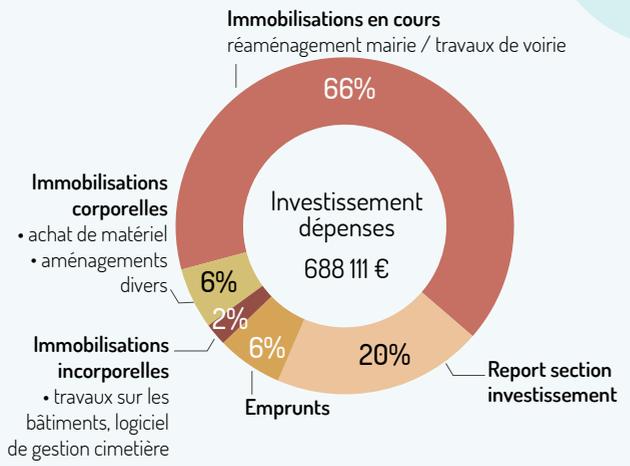
- St-Angeau : La Berthière ;
- Ste-Colombe : Le Bourg, La Porte, Le Picoteau, Le Cluzeau.

Tous les travaux prévus dans le bourg de Ste-Colombe n'ont pas été réalisés car une canalisation d'eau potable doit être posée courant 2021 sur la portion de route concernée. Ces travaux seront donc reportés.

Les employés communaux, quant à eux, sont passés sur les routes moins abîmées avec de l'enrobé



# Budget 2020



à froid et dans les chemins avec du calcaire. Nous nous efforçons de faire des travaux plus ou moins importants chaque année afin de maintenir une voirie convenable.

Le Département a prévu la réfection de la D15 sur l'intégralité de la rue des Saint-Amants au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

## ÉCOLES

voir p. 15



# Point sur l'aménagement de la mairie



Le réaménagement de la mairie va commencer dans quelques semaines. Nous voulions faire ici le point sur ce chantier dont l'enjeu est important pour notre commune nouvelle. Le bâtiment de la mairie est en effet très symbolique : il s'agit de la « maison commune », celle où les habitants se rencontrent,

viennent effectuer des démarches importantes pour leur vie quotidienne, se marient, celle où le conseil municipal se réunit, celle où les employés de la commune travaillent et accueillent le public. Nous avons souhaité partager avec vous un moment d'échanges avec Christina Spanjers (atelier Cahuette), l'architecte sélectionnée pour ce projet, à l'occasion de la première réunion de chantier du 1<sup>er</sup> septembre.

## Parlez-nous de ce projet et ce qu'il a de particulier dans votre parcours d'architecte.

*Alors, vraiment, c'est de la crème ce chantier ! C'est rare de travailler avec des maîtres d'ouvrage qui sont dans la démarche de valoriser leur patrimoine, qui ont un projet collectif et qui le portent activement tout en nous faisant confiance dans notre mission d'architecte. Les gens ont bien souvent des idées préconçues sur le travail que l'on doit fournir. Là, nous avons eu la liberté de proposer, d'esquisser le projet et nous avons été très rapidement sur la même longueur d'ondes. L'écoute de l'équipe des élus est précieuse pour nous et on apprend les uns des autres, au fur et à mesure de l'avancée du projet.*

## Comment abordez-vous ce chantier qui démarre ?

*Avec beaucoup d'enthousiasme et j'ai hâte de voir le résultat ! L'équipe des professionnels du bâtiment sélectionnée est prometteuse. Cela ne va pas être de tout repos car douze corps de métiers vont intervenir. Je vais donc avoir beaucoup de choses à gérer. Mon rôle n'est pas seulement de valider ou de sanctionner... je me vois avant tout comme un chef d'orchestre.*

## Parlez-nous de l'atelier Cahuette

*Cela fait seulement trois ans que Cécile Bouillon et moi-*

*même avons créé notre atelier. Nous avons un goût particulier pour les chantiers de rénovation, comme celui-ci. On voit le bâtiment comme un « organisme vivant » et on essaie de « l'écouter ». Avant tout chose, on prend le temps de s'immerger complètement dans le bâtiment, de l'observer sous toutes ses coutures, de comprendre son fonctionnement et ses articulations. Cette première phase permet déjà de se projeter en étant au plus proche de ce qu'il est capable d'accepter. On ne fait pas un projet dans de l'ancien comme on fait un projet dans le neuf ! Mon rôle d'architecte est de le mettre en valeur, de le servir.*

## Quels matériaux avez-vous proposés pour cette rénovation ?

*Mes choix sont guidés par les notions de durabilité et de compatibilité. Les matériaux et les techniques sélectionnés doivent aller dans le sens de la nature du bâtiment. Par exemple, on remplace un plancher bois par un autre plancher bois là où le bureau d'études aurait opté pour un sol béton. Pour tous les détails du projet, le bois est très présent et j'ai souhaité jouer sur le trio matières-textures-couleurs avec beaucoup d'authenticité mais aussi de douceur. Je veux que les gens se sentent bien dans la mairie. Ici, dans la salle du conseil, le travail consiste à trouver l'équilibre entre les bois clairs et foncés, par exemple. Il faut que ce soit chaleureux tout en étant*



techniquement adapté (chauffage, acoustique, éclairage) et que la lumière soit agréable partout.

### Dans les détails que vous avez conçus, lequel avez-vous le plus hâte de voir se concrétiser ?

Je dirais l'escalier central avec ses marches en bois et les garde-corps métalliques. Je suis impatiente aussi de voir le rendu des parois courbes et ses habillages de bois clair. J'ai en même temps une petite appréhension... j'espère que tout va bien se passer dans la réalisation.

### Comment avez-vous pensé aux habitants en concevant le projet ?

Je me suis demandée si en étant dans cette mairie j'aurais envie d'habiter dans cette commune. Je trouve que la mairie donne le la ! Une mairie qui est douce, accueillante,

au goût du jour est à l'image de la façon dont on peut vivre dans la commune.

En savoir + : [www.valdebonneure.fr](http://www.valdebonneure.fr)



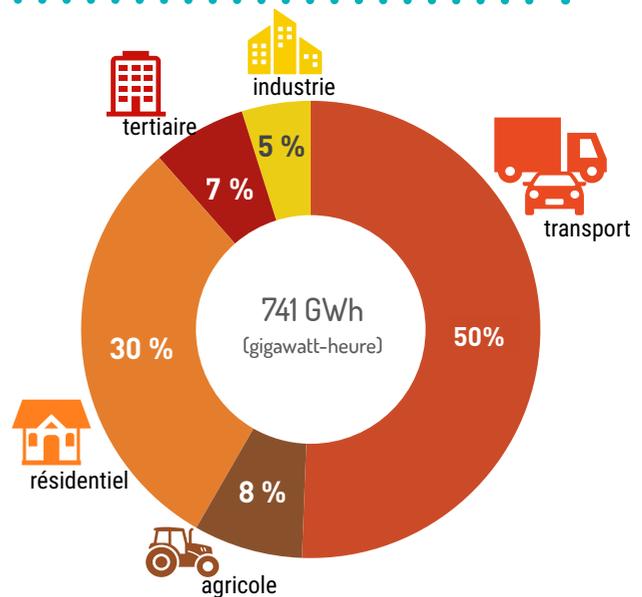
## Environnement

### TEPOS

Soucieux de l'environnement et de l'impact de notre consommation d'énergie sur celui-ci, nous avons signé une convention avec le PÉTR du Ruffécois chargé de la gestion du dispositif TEPOS (Territoire à Énergie Positive). Le PÉTR propose un Accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie dans les Collectivités, l'AMEC. Il s'agit d'un programme basé sur l'expérience des collectivités et leurs observations sur la gestion de l'énergie dans les communes.

Objectif de ce programme : réduire de 30 % les consommations ET les dépenses d'énergie dans la commune. Coût pour la commune : 500 €/an sur 2 ans.

Le programme commence par une session de cinq jours de formation, de septembre à novembre 2020, pour un duo conseiller municipal (Michel Castéra) / employé du service technique (Guillaume Cheminade). Ces temps de formation permettront d'amorcer la réflexion. Les diagnostics posés lors de la visite de tous les bâtiments communaux nous aideront à repérer les besoins de la commune en matière de maîtrise d'énergie. Enfin, il faudra planifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments en fonction des priorités que nous définirons : isolation, changement de mode de chauffage, menuiseries, etc.



Consommation d'énergie sur le territoire de Cœur de Charente, en 2016

Toutes ces démarches auront lieu dans la première année, suivra ensuite la conduite des actions et le suivi énergétique.

Bien sûr, un projet comme celui-ci ne se fera pas sans aide. Il nous appartiendra donc de solliciter le Département, la Région, l'État (DETR, DSIL, Fonds Chaleur), l'Europe (Leader, Certificats d'Économie d'Énergie-CEE) et enfin la Caisse des dépôts (prêts spécifiques). Un premier dispositif de l'AMEC avait permis l'accompagnement d'une dizaine de communes du Pays entre 2017 et 2019. Un peu plus de dix communes se sont engagées pour les deux ans à venir.

## Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont les déchets que votre foyer produit au quotidien et que vous jetez à la poubelle. Parmi les ordures ménagères, certaines peuvent être recyclées. Vous devez les trier et jeter à part celles qui sont recyclables. Les déchets dangereux (piles, solvants, seringues, etc.) font l'objet d'une réglementation spécifique et ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères classiques. Il en est de même pour les appareils électriques, les vêtements et les encombrants.

Pour le respect de tous et la propreté de nos rues, nous invitons les habitants de la commune à sortir les ordures ménagères (sacs noirs) et ordures recyclables (sacs jaunes) le soir précédant le ramassage.

Ne pas respecter les conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), est puni d'une amende forfaitaire de 35 €, à la condition de payer immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction.

	sacs noirs	sacs jaunes
Val-de-Bonnieure	mercredi matin sem. impaires	mercredi matin sem. paires
La Poterie	mardi matin sem. impaires	mardi matin sem. paires

Pour plus d'informations : [www.calitom.com](http://www.calitom.com)

**La distribution annuelle des sacs jaunes** aura lieu dans la première quinzaine d'octobre. Trois rouleaux de sacs jaunes seront distribués à chaque foyer de la commune. Si vous avez besoin de sacs jaunes en cours d'année, il est possible de s'en procurer en mairie ou en déchèterie, sur simple demande. Une réflexion est lancée, suite aux plaintes de riverains et au non-respect de jours de collecte, sur la pertinence de conserver des containers collectifs.

Il vous est possible de commander, à vos frais, des bacs individuels de Calitom auprès du secrétariat de mairie.



## Stationnement sur une voie publique

**De plus en plus de véhicules stationnent de façon dangereuse ou abusive sur le domaine public de la commune.**

Est considéré comme **abusif** le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. Le stationnement abusif est passible d'une contravention de classe 2 dans le cadre d'une verbalisation avec les sanctions suivantes : une amende forfaitaire de 35 € / une amende majorée de 75 € / l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

**Stationnement dangereux : tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.**

**Est considéré comme dangereux :**

- une **visibilité insuffisante** ;
- un **arrêt ou stationnement à proximité des intersections, des virages, des sommets de côte.**

Le stationnement dangereux est passible d'une contravention de classe 4 avec les sanctions suivantes : une amende forfaitaire de 135 € / une amende majorée de 375 € / immobilisation du véhicule et mise en fourrière si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule pour faire cesser son stationnement dangereux / suspension du permis de conduire avec retrait de 3 points.

# rappel de quelques règles

## Tonte des jardins et terrains

En raison de la gêne engendrée pour le voisinage, le bruit des appareils de jardinage et de bricolage (par leur intensité sonore) fait partie des nuisances le plus souvent évoquées par les riverains : tondeuse, taille-bordure, taille-haie, souffleuse de feuille, motoculteur ou bineuse, tronçonneuse, etc. En cas d'abus, vous pouvez adresser un courrier à votre voisin et sinon, informez-en la mairie ou les copropriétaires. Le bruit peut devenir un trouble anormal de voisinage sanctionné par une amende de 68 à 450 € selon le cas.

### Jours et horaires autorisés pour l'entretien de votre jardin ou terrain :

- du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-19h.
- samedi : 9h-12h et 15h-19h.
- dimanche et les jours fériés : 10h-12h.

## Obligation d'entretien

Un jardin non entretenu peut causer du tort au voisinage : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez donc veiller à entretenir un minimum votre propriété. Auquel cas, vous engagez votre responsabilité en cas de préjudice causé. Vos voisins pourront vous contraindre à défricher votre terrain en saisissant les services de la mairie ou le tribunal d'instance.

**Plantations le long des voies publiques :** l'entretien est à la charge du propriétaire riverain, les plantations doivent se tenir en limite de propriété afin de ne pas gêner la circulation ni la visibilité, la responsabilité du propriétaire est engagée en cas d'accident.

### • Sites internet à visiter :

<https://www.allojardin.com/obligation-jardin-voisin/>

<https://demarchesadministratives.fr/demarches/entretenir-son-jardin-rappel-des-regles-a-respecter>



## Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il peut intervenir pour des problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), de différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, de litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc.

Contactez la mairie qui vous mettra en relation avec lui.

## Brûler des déchets dans son jardin ?

Il est interdit de faire un feu dans son jardin. Brûler des déchets ménagers ou déchets verts comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion.

Pour info : brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

La personne qui brûle des déchets ménagers ou déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre

responsabilité pour nuisances olfactives.

Bien évidemment les barbecues sont autorisés, cependant attention en période de sécheresse.

Pour rappel : les déchets verts (herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, résidus de taille de haies et arbustes, épiluchures) font partie des biodéchets et peuvent être utilisés en paillage ou en compost individuel. On peut également les déposer en déchèterie.

En savoir + : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>

## Urbanisme

Pour tous vos travaux concernant votre habitation, la réglementation nécessite de passer par des autorisations qui permettent de contrôler la conformité de la demande par rapport aux règles d'urbanisme. Il existent plusieurs types de documents selon les travaux. Voici quelques indications sur les cas de figure les plus courants.

- Construction neuve entre 5 et 20 m<sup>2</sup> : Déclaration Préalable ;
- Construction neuve supérieure à 20 m<sup>2</sup> : Permis de Construire ;
- Piscine non couverte avec bassin entre 10 et 100 m<sup>2</sup> : Déclaration Préalable ;
- Piscine non couverte avec bassin supérieur à 100 m<sup>2</sup> : Permis de Construire ;
- Construction existante : modification de l'aspect extérieur (ravalement de façade, changement des menuiseries, réfection de la toiture, panneaux solaires, etc.) : Déclaration Préalable ;
- Clôtures : Déclaration Préalable ;
- Changement de destination en habitation\* sans travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment : Déclaration Préalable ;
- Changement de destination en habitation\* avec travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment : Permis de Construire.

*\* transformation d'une grange ou d'un commerce en habitation*

Les formulaires de déclaration préalable (CERFA n° 13703\*07) et de permis de construire (CERFA n° 13406\*07) sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Ils doivent être remplis par vos soins et déposés en mairie avant d'être instruits au niveau de la communauté de communes. Afin de vous aider, nous vous proposons de prendre rendez-vous, en amont de votre demande d'autorisation, avec Nathalie Guillaumin-Pradignac, adjointe à l'urbanisme, qui pourra échanger avec vous sur votre projet et vous guider dans vos démarches.  
Contact : 06 70 14 62 29 ou [n.guillaumin@valdebonnieure.fr](mailto:n.guillaumin@valdebonnieure.fr)



## Chiens et chats

Chaque maître est responsable du comportement de son animal. À ce titre il doit répondre des dommages causés par celui-ci (lacérations de sacs poubelles, morsures ou comportements agressifs ou bruyants) même si l'animal s'est échappé du domicile.

- Les propriétaires qui ont des chiens qui aboient de manière répétée et intempestive sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.
- Les propriétaires doivent ramasser les déjections de leurs animaux laissées sur les parties communes, sur les lieux de passage et sur les espaces verts qui servent souvent d'espace de

jeux pour nos enfants. Nos personnels du service technique mettent tout en œuvre pour maintenir propres les espaces de la commune mais ils n'y arriveront pas si toutes ces règles ne sont pas respectées. Cette réglementation s'applique également aux propriétaires de chats qui les laisseraient divaguer et souiller les espaces publics. Depuis le mandat précédent nous nous apercevons que les divagations de chiens et chats sur la commune sont en augmentation dans les bourgs et les hameaux. Jusqu'à aujourd'hui, les employés communaux capturaient les chiens. Ils les conduisaient à notre chenil

où ils étaient identifiés et rendus aux propriétaires ou gardés 3 ou 4 jours s'ils n'étaient pas identifiés dans l'attente qu'une personne se signale. Dans le cas contraire, ils étaient remis à la fourrière départementale.

Madame le maire souhaite proposer au conseil municipal de prendre un arrêté afin de réglementer ces divagations : il sera fixé un tarif de capture et de prise en charge par les employés, et un tarif journalier de pension. Cet arrêté sera rédigé et pris dans les prochaines semaines si le conseil décide de suivre cette mesure.

# Enfance-Jeunesse : la rentrée 2020

Ça y est : la rentrée scolaire a eu lieu, presque normalement, pour les enfants. Pour les adultes, c'est port du masque en permanence. Pour les parents et les frères et sœurs de plus de 11 ans, c'est également port du masque aux abords de l'école. Nous avons pris un arrêté municipal l'imposant, mais en fait pour la rentrée, tout le monde l'avait, excepté un papa qui est resté d'ailleurs bien à l'écart avec sa poussette. En l'absence de traitement ou de vaccin, seuls le masque, le respect des distances et le lavage des mains permettent de maintenir un niveau de risque acceptable pour cette maladie.

Afin de garantir le minimum de contact, nous avons abandonné le réfectoire de St-Angeau au profit de la salle socioculturelle. Heureusement, celle-ci est contiguë. Par contre, elle n'est plus disponible pour d'autres activités. Nous avons déjà choisi cette option dès le déconfinement, le nombre d'enfants revenus à l'école étant limité nous y avons regroupé les maternelles, aujourd'hui ce n'est plus possible. La cantine de St-Amant fonctionne normalement. Nous sommes bien sûr très vigilants et restons mobilisés et prêts à nous adapter une nouvelle fois.

Les services périscolaires, transport, cantine et garderie sont maintenus. Toutefois, en raison du temps imparti aux protocoles de désinfection que nous devons appliquer à tous les locaux, **nous sommes obligés de fermer la garderie à 18h30.**

Nos effectifs sont à nouveau faibles : 59 enfants à St-Amant avec les 13 enfants de CP qui sont dans la classe avec Eric Auther, 57 enfants à St-Angeau. Cela nous fait donc 116 écoliers sur la commune, nous en avions 142 en septembre 2015. Peut-être que l'effet confinement nous procurera une hausse notable des effectifs dans deux à trois ans.

De nombreux travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires au sein de nos écoles, grâce à la compétence de nos services techniques, appuyés par moment par des entreprises spécialisées.

- St-Angeau : les lavabos des toilettes garçons ont été modifiés, les toilettes des filles ont été baissées afin d'être plus adaptées à leur taille. Divers travaux d'aménagement intérieur dans les classes et couloirs, modifica-

tion des places handicapés.

- St-Amant : la baie vitrée de la salle de motricité a été vérifiée, la douche entre la classe de Stéphanie et celle de Maud a été remplacée, nous espérons avoir ainsi remédié aux fortes odeurs qui remontaient régulièrement à cet endroit. Travaux de peintures dans un couloir, les menuiseries extérieures et une couche antidérapante sur la plaque métallique dans la cour. Divers équipements électriques nous ont lâché durant le confinement et les vacances dans les deux cuisines, nous les avons remplacés.

La commune est très attachée au bien-être de ses élèves et des enseignants, nous essayons de répondre favorablement aux demandes pour offrir la meilleure scolarité possible. Nous remercions l'ensemble des enseignants et du personnel communal pour leur investissement et la qualité de leur service au quotidien. Cette année nous les remercions plus particulièrement pour leur dévouement sans faille pendant les semaines d'après déconfinement, les contraintes sanitaires imposées nous ont obligé à procéder au recrutement d'un personnel supplémentaire.

Nous recherchons également une ou deux personnes, compétentes et disponibles pour effectuer des remplacements au pied levé en cas de maladie des personnels titulaires. Les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de mairie.

Bientôt les fêtes de fin d'année, j'espère que ce coronavirus nous laissera tranquille et que le gros barbu tout rouge pourra être généreux avec tout le monde !!! Puisse-nous oublier rapidement cette fichue année 2020, et faites attention en souhaitant vos bons vœux : l'année dernière, nous avons dû louper quelque chose.

SANTÉ A TOUS !!!!!

Jean-Yves Morellec,  
adjoint en charge des écoles



# Souvenirs de classes à Val-de-Bonnieure

Sur l'actuel territoire de la commune, ce sont aujourd'hui deux écoles qui accueillent les enfants : l'école maternelle située à côté du logis de St-Amant et l'école primaire dans le bourg de St-Angeau. Pourtant, pendant de nombreuses années, on dénombrait pas moins de quatre écoles sur la commune actuelle : à St-Amant, St-Angeau et Ste-Colombe – mais aussi à Terrebourg.

À l'occasion de ce numéro, le bulletin municipal vous invite à un voyage dans le temps à St-Amant, St-Angeau et Ste-Colombe...

## Nouilles à la tomate et bonbons interdits

À St-Amant, en 1939, les filles et les garçons étaient encore séparés à l'école. Celle-ci était située au logis et M. et Mme Latouche, le couple d'instituteurs, habitaient à l'étage. Salle à manger et cuisine jouxtaient la salle de classe. Cette dernière était pourvue de pupitres pour les écoliers, d'une estrade avec le bureau du maître à droite de la porte, et d'un poêle à bois au fond de la classe. La plupart du temps, on venait à l'école à pied – ce qui re-

présentait un trajet important pour les enfants venant par exemple du lieu-dit La Poterie, à presque 3 kilomètres.

À l'époque, pas de cantine : c'est à même le poêle que se préparait la soupe de midi, à manger avec des tartines, ou que cuisaient des nouilles à la tomate. Si des parents tuaient le cochon ou récoltaient assez de légumes dans le potager, ils en donnaient à l'instituteur. « *J'ai un assez mauvais souvenir des repas à base de tartine de beurre et de chocolat* », nous confie une ancienne élève. Ceux qui habitaient près de l'école rentraient manger chez eux. Pendant l'Occupation en 1940, des Allemands qui logeaient près du Logis donnaient parfois des bonbons aux enfants, ce que les parents voyaient d'un mauvais œil. Certains d'entre eux, acclimatés à la vie locale, sont pourtant restés et se sont même mariés.

Après 1945, le couple d'instituteurs étaient les Cadix : Mme Cadix s'occupait des plus petits, son mari des plus grands. Les classes mixtes comprenaient plusieurs niveaux. Les élèves, emmenés par M. Cadix dans sa voi-



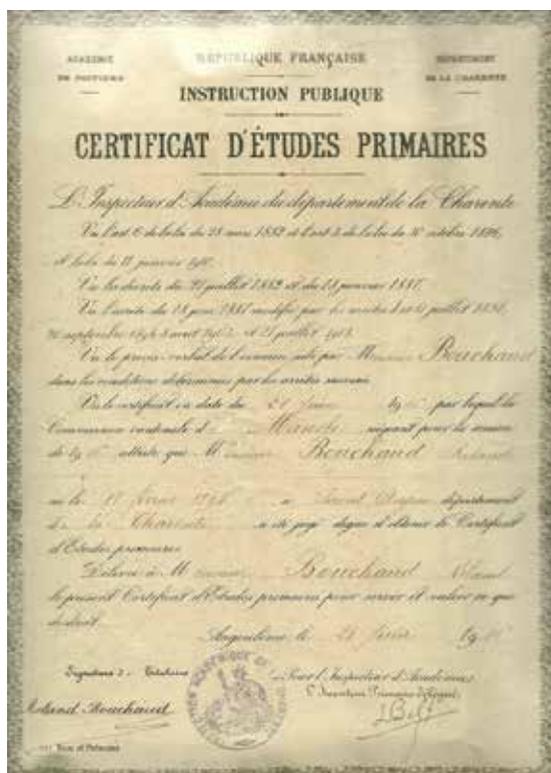
Photo de classe de Ste-Colombe, 1962, avec M. Barjeas et Mme Bouchaud (coll. Nicole Merle)



Fête de l'école de Ste-Colombe, 1961



Fête de l'école de St-Angeau



ture, allaient passer leur certificat d'études à Mansle. Ceux que les voyages en auto indisposaient pouvaient toujours y aller... à vélo ! Dans l'année, des voyages scolaires étaient organisés pour aller notamment à la mer ou encore à Lourdes.

Dans les salles de classe aux murs ornés de cartes géographiques, on demandait au plus doué de la classe les réponses aux exercices sitôt que l'instituteur s'éclipsait aux toilettes – à l'époque un simple trou qui se trouvait au niveau de l'un des actuels préaux. Pendant les hivers les plus rudes, les enfants jouaient volontiers sur les étendues glacées de la Bonnière en crue dans les champs. Et si l'un d'entre eux se faisait confisquer son lance-pierres de bon matin, il ne lui fallait pas plus de la journée pour en fabriquer un nouveau...

Quelques années plus tard, en 1956, l'école était déjà mixte et une cantinière faisait à manger aux enfants. Elle achetait les aliments chez les commerçants locaux et utilisait aussi ce que donnaient les parents, gardant parfois les restes pour le lendemain. La cantine était payante à la journée.

En fin de journée, les écoliers faisaient le ménage après la classe.

### Instruction civique et morale

À l'époque, l'école de St-Angeau comprenait deux classes mixtes : les plus petits avec Mme Robert (face école à

### RENARD, POULES ET LAPINS

Les enfants n'avaient pas école ? Qu'à cela ne tienne, on les retrouvait souvent à construire des cabanes autour des grottes du Trou de Roby (qui signifie « renard »), situées près des actuels ateliers municipaux.

L'une des institutrices laissait ses poules divaguer avec les enfants dans la cour, et pour la taquiner, certains élèves berçaient des animaux sous leur bras pour les endormir – faisant ainsi croire à la maîtresse que la volaille ne respirait plus.

Était-ce une si bonne idée d'installer à côté de la gendarmerie de St-Angeau la classe des grands ? Quand ces derniers étaient en forme, ils sonnaient gaillardement la cloche de la maréchaussée... avant de détalier comme des lapins !

gauche) et les plus grands avec M. Freton (face école à droite, côté gendarmerie).

Au programme : instruction civique et morale, chaque matin avant le début des cours. Les classes étaient chauffées avec des poêles à charbon, chargés le matin par les enfants et alimentés dans la journée à tour de rôle. À l'époque, pas de cantine : chacun emmenait de quoi manger à midi. En guise de punition, les enfants devaient rester le soir pour nettoyer le tableau. Le jeudi, l'école était fermée ; la plupart des enfants étaient ce jour-là au catéchisme.

Les écoliers entraient et sortaient de la classe par des marches situées du côté de la rue des Saint-Amants. Derrière l'école, la cour et le préau existent encore aujourd'hui.

### De Romefort à Ste-Colombe à vélo

Peu avant 1940, les filles étaient séparées des garçons – mais au début de la guerre, l'école était déjà mixte. M. et Mme Soupé, le couple d'instituteurs, habitaient au-dessus de l'école et M. Soupé était aussi secrétaire de mairie. Au rez-de-chaussée, la cuisine se nichait au centre du bâtiment, entre la classe des petits (face école à droite) et la mairie (partie centrale gauche). Le couple disposait d'un jardin avec citerne et d'un personnel de maison à leur service.

Dans l'école, un poêle à bois alimenté par les élèves avant les cours et protégé par une barrière chauffait la classe. À l'arrière du bâtiment, dans la cour, un mur séparait les deux écoles avec des toilettes de chaque côté. À cette époque, un témoin se souvient que, lors de sa scolarité, un seul élève a eu son certificat d'étude.

Elle-même et trois autres ont passé le DEPP (Diplôme d'Études Primaires Préparatoires, un diplôme qui a existé de 1941 jusqu'à la Libération) qui conditionnait alors l'entrée au collège en sixième. En 1944, M. Soupé quitta l'école.

Plus tard, l'instituteur M. Vincent Auguste venait de Romefort à vélo toute l'année et quel que soit le temps. Il quitta l'école de Ste-Colombe pour celle de St-Angeau et certains élèves l'ont suivi pour finir leur scolarité.

En 1959, l'institutrice des CP/CE1/CE2 (classe mixte) était Mme Simone Bouchaud, partie ensuite travailler à Brie. L'autre classe, celle des CM1/CM2 et des élèves qui allaient à l'école jusqu'à 14 ans pour passer le certificat d'études, était animée par M. André Bargeas, également secrétaire de mairie.

Les écoliers portaient deux jeux de blouses qu'ils changeaient toutes les semaines, l'une bleue et l'autre bleu marine. Avant l'ouverture de la cantine avec Maria (vers 1962), ils mangeaient sous le préau. Une fois par an, les parents étaient conviés à une représentation théâtrale à la salle des fêtes.

D'où venaient les enfants ? De chez Tabarre, de Puybout, de Galvert et d'Artenac – pendant de nombreuses années, l'école de St-Mary était en effet en centre bourg avant le regroupement. Au gré des années, la maternelle a enchaîné fermetures et réouvertures avant que toute l'école ne ferme définitivement ses portes en 2004.

## PHOTOS DE CLASSES ANCIENNES – EXPOSITION

Un grand merci à Carmen Texier, Jeanine Hugon, Marcelle Castéra, Nicole Merle, Pierrette Ambroise, Réjeanne Galland, André Faure et Jacques Brun pour leurs témoignages.

Vous aussi, vous habitez le territoire de la commune depuis longtemps, peut-être possédez-vous dans vos tiroirs, dans vos malles ou dans vos greniers de vieilles photos de classe d'une des écoles de la commune ?

Nous souhaitons organiser une collecte d'anciennes photos de classe pour les afficher dans le cadre d'une exposition à venir consacrée à l'histoire des écoles de la commune.

Aussi, nous serions heureux de récupérer vos témoignages concernant les écoles de Ste-Colombe et de Terrebourg.

Si vous avez des documents à nous faire partager, contactez la mairie pour vous faire connaître.

# Vie associative

## Deux nouvelles associations

### LES AMIS DE JEAN-HUGUES MALINEAU

L'association des amis de Jean-Hugues Malineau s'est créée dans l'objectif de faire vivre sa poésie et sa mémoire en cheminant sur ses pas et dans l'écho de sa voix. Passeurs d'images et de poésie, les amis de Jean-Hugues Malineau prennent le relais, en Charente sa terre d'enfance et à Val-de-Bonnieu, sa commune de cœur et de repos. L'association proposera des actions d'animation poétique et d'art plastique en direction des écoles et de tous publics d'octobre 2020 au printemps 2021. Les incertitudes liées au covid nous empêchent pour le moment de donner un calendrier précis.

### MUSÉTOILES

L'association Musétoiles a été créée le 28 juin 2019.

Elle a pour but :

- d'offrir aux artistes des conditions optimales pour leur travail de création ;
- de positionner plus clairement le statut d'artiste plasticien et faire valoir le droit de présentation publique des artistes ;
- de permettre à tous les publics, particulièrement en milieu rural, un accès diversifié à la culture.

Pour ce faire, elle produit, aux côtés des artistes, des expositions pour les diffuser auprès du plus grand nombre. En savoir + : [contact@musetoiles.fr](mailto:contact@musetoiles.fr)



## Rappel des activités associatives

### • Les amis de St-Angeau

mardi 14h - atelier d'art & 19h ping-pong / jeudi 19h - fléchettes / le dernier vendredi du mois à 10h - moment convivial autour d'un café

### • Le club de l'âge d'or

mardi 10h - activités de loisirs

### • Les cagouilles dynamiques

scrapbooking 1 fois/mois

### • Le cercle de yoga

mercredi 17h ou 18h30 : cours yoga

### • Le foot - CSSA

mercredi après-midi + mardi, jeudi et vendredi soir : entraînement de foot pour les jeunes / mardi et jeudi soir : entraînements adultes

### • Le club du Logis

jeudi 14h - jeux divers / vendredi après-midi - randonnée pédestre

### • Le magasin pour rien

samedi 10h-12h30 + 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois 14h-16h (sauf vacances scolaires)



Dans le cadre du budget participatif, initié par le Département, le projet déposé par le comité des fêtes consiste en la construction d'un kiosque de 150 m<sup>2</sup> sur le site de la Barraude. Destiné au plus grand nombre, tant pour les habitants de Val-de-Bonnieu que les associations, et remplissant les conditions demandées par le Département – à savoir une construction avec des matériaux respectant l'environnement – ce projet a été présélectionné.

Afin qu'il voie le jour, le vote des citoyens est requis. Celui-ci se déroulera du 21 septembre au 21 octobre dans votre mairie, sur les marchés ou sur le site Internet du département [budgetparticipatif16.lacharente.fr](http://budgetparticipatif16.lacharente.fr)

Il faudra impérativement voter pour 3 projets, à défaut, votre vote ne sera pas comptabilisé. Si le projet remporte le nombre de voix suffisant, il sera entièrement financé par le Département.

À vous de voter !



# AGENDA

Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

**Dimanche 25 octobre / 12h30**

## Repas choucroute

- Salle socioculturelle de St-Angeau
- Comité des fêtes de St-Angeau
- 17 € pour les adultes - 7 € pour les enfants de 8 à 12 ans - gratuit pour les moins de 8 ans

**Dimanche 1<sup>er</sup> novembre**

## Cyclocross

- La Barraude (St-Angeau)
- 12h - accueil des concurrents / 13h - épreuve VTT / 14h - épreuve cyclocross
- Comité des fêtes de St-Angeau

**21 ou 22 novembre / 12h30**

## Théâtre

- Salle socioculturelle de St-Angeau
- Comité fêtes et loisirs de St-Amant

**Samedi 29 mai 2021**

## Théâtre

- Salle socioculturelle de St-Angeau
- Comité des fêtes de St-Angeau

# PRATIQUE

## MAIRIE

- 05 45 39 21 45
- mairie@valdebonneure.fr
- du lundi au jeudi : 9h-12h30
- vendredi : 9h-12h30 et 14h-16h

## BUREAU DE POSTE

- 52 rue des Saint-Amants, St-Angeau, 16230 Val-de-Bonneure
- tél. 3631
- bureau ouvert : lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-11h30
- tournée de distribution du courrier : lundi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi + mardi matin

## ÉCOLES

### École de St-Angeau

- 66 rue des Saint-Amants, St-Angeau, 16230 Val-de-Bonneure
- tél. 09 60 09 98 61

### École de St-Amant-de-B<sup>nre</sup>

- 2 rue des Mosellans, St-Amant-de-B<sup>nre</sup>, 16230 Val-de-Bonneure
- tél. 05 45 39 22 68

## Garderie

07.72.43.23.87 ou 06.88.37.94.16

## MAISON DES SOLIDARITÉS

- Joindre des assistances sociales
- 7 Square Jean Bouillon, Mansle
- 05 16 09 51 01

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 10 route de Paris, 16560 Tourriers
- tél. 05 45 20 68 46
- Service assainissement : 05 45 20 51 42
- Service urbanisme : 05 45 20 51 44
- Service bât. et travaux : 05 45 20 51 40

## SANTÉ

### Maison de santé

- 05 45 20 57 85
- standard téléphonique : du lundi au vendredi, 8h-19h30 / en dehors de ces horaires : faire le 15 si urgence
- Kinésithérapeutes : 05 45 20 57 88
- Infirmières : 05 45 20 57 86
- Infirmière Asalée : 06 71 92 12 07 / 05 45 20 57 85
- Sage-femme : 07 67 26 63 17
- Diététicienne : 06 50 07 11 19

**Pharmacie Dupré** : 05 45 39 22 62



# Carnet d'adresses des associations de Val-de-Bonneure

- **Amicale des ACPG-CATM** - Christian Ménard (président) - boone.m@live.fr
- **Amicale des Drôles et drôlesses** - Quiry Bousquet-Figeroux (présidente) - drolesetdrolesses.stangeau@gmail.com
- **Les amis de Jean-Hugues Malineau** - Fabrice Feuilloley - Françoise Naudin-Malineau fnaudin16@gmail.com
- **APE** - Marie Marchand (présidente) - 06 07 95 68 54 ape.saintangeau@gmail.com
- **Cagouilles dynamiques** - Virginie Piffeteau (présidente) - 06 72 44 08 59 piffeteau.virginie@orange.fr
- **Cercle de Yoga** - Élisabeth Waldburger (présidente) elisabethwaldburger@yahoo.fr professeure de yoga certifiée UNY : Josette Beaubreuil 06 76 75 89 24
- **Club des Amis de St-Angeau** - Lynda Oldfield (présidente) - 05 45 92 73 60 lynda.oldfield52@gmail.com
- **Club de l'Âge d'Or** - Graham Cole-Ford (président) 05 45 92 27 21 graham.cole-ford@wanadoo.fr
- **Club du Logis** - Marie-Lys Jaubert (présidente) 06 81 64 66 77 maries.merle@wanadoo.fr
- **Comité des Fêtes de St-Angeau** - Bernard Thoraux (président) 06 07 53 66 59 bernard.thoraux@orange.fr marie-reine.delena@orange.fr
- **Comité Fêtes et Loisirs de St-Amant** - Gaël Bourabier (président) - 06 80 98 34 86 comitestamanbre@gmail.com
- **CSSA** - Alain Ducluzeaud (président) 06 10 29 21 42 alducluzeaud@gmail.com
- **Magasin pour rien** - Chantal Camaret 06 70 35 64 03 camaret.chantal@orange.fr
- **Musétoiles** - Christine Soury (présidente) contact@musetoiles.fr
- **Société de chasse St-Angeau / St-Amant** - Christian Clerfeuille 06 79 53 99 39
- **Société de chasse Ste-Colombe** - Franck Fauchereau 07 83 83 04 07 fauchereaufranck@gmail.com
- **Team B2L Racing** - Amandine Leveau (présidente) 06 62 15 63 21 - bl2racing@yahoo.com
- **Tennis Club** - Alain THILL (président) thillmat@wanadoo.fr